Nations Unies A/68/230

Assemblée générale

Distr. générale
1er août 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 14 de l'ordre du jour provisoire*
Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Securité humaine

Note du Secrétariat

1. Dans sa résolution 66/290 du 10 septembre 2012, l'Assemblée générale a confirmé que la sécurité humaine avait pour objet d'aider les États Membres à cerner les problèmes communs et généralisés qui compromettent la survie, les moyens de subsistance et la dignité de leurs populations et à y remédier et, partant, a convenu d'une définition commune de la notion de sécurité humaine. Elle a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-huitième session, un rapport sur l'application de la résolution et sur les enseignements que l'on peut tirer des activités menées aux niveaux régional, national et international en vue d'assurer la sécurité humaine et de demander aux États Membres de lui faire part de leurs observations sur la question pour qu'il en tienne compte dans son rapport.

2. D'amples consultations avec toutes les parties intéressées sont nécessaires pour permettre au Secrétaire général d'établir son rapport. Un questionnaire a été envoyé aux États Membres, aux organisations régionales, aux équipes de pays des Nations Unies, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux commissions régionales, aux bureaux et départements du Secrétariat, aux établissements universitaires et aux organisations non gouvernementales intervenant dans le domaine de la sécurité humaine. Si le questionnaire a permis de recueillir de nombreuses données auprès des organismes des Nations Unies et d'autres entités, de nouvelles consultations et des échanges d'informations avec les États Membres devraient encore avoir lieu jusqu'à la fin de l'année 2013.

3. Le Secrétaire général présentera son rapport à l'Assemblée générale pour examen en février 2014.

---

* A/68/150.

13-41497 (F) 160813 160813

Merci de recycler